

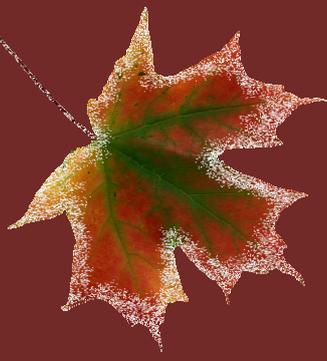


L'ECHO DE LA MECQUE



BULLETTIN MUNICIPAL N°8
Automne | Hiver 2016

POMAREZ, une petite ville à la campagne !



Le mot du Maire



Il est question, dans un article de ce bulletin, de la toute récente modification de notre PLU qui date, lui, du mois de mai 2009. En fait, de par la succession des lois ALUR, GRENELLE 1, GRENELLE 2 et j'en passe, au 31 décembre 2019, ce PLU sera caduc. Il sera remplacé par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Les élus des 16 communes de notre communauté ont en effet délégué à la communauté de communes la compétence urbanisme. Il appartient donc à celle-ci de mettre en place ce document qui supplantera tous les documents existants, et servira de manuel de gestion à l'échelle des 16 communes. La procédure est en cours et doit donc être terminée au plus tard à la date du 31/12/2019.

Les lois précitées imposent aux futurs documents d'urbanisme, entre autre, l'économie de l'espace. Comprenez par là de l'espace agricole. On peut se demander à quelles fins, les exploitants étant de moins en moins nombreux, et les friches agricole de plus en plus étendues. Mais la loi est là, et de ce fait s'impose.

Dans ce but d'économie de l'espace, les collectivités, à travers leurs documents d'urbanisme, devront faire preuve d'une gestion stricte de leurs zones constructibles et faire en sorte que dans les dix prochaines, années la surface consommée soit moins importante que dans les dix dernières. Ceci est également valable pour les communes à forte pression démographique qui n'auront, comme nous d'ailleurs, d'autres choix que de réduire la surface des terrains destinés à la construction, et de

favoriser les logements en R+1 (ou2).

Cela se traduira par une diminution drastique des zones constructibles dans toutes nos communes, y compris les plus rurales.

Pour parler clairement, nous avons aujourd'hui plus de 20 hectares constructibles dans notre PLU. Dans le futur document intercommunal, il y a fort à parier que cette surface sera réduite, peut-être de moitié, d'autant qu'il faudra aussi prendre en compte la réhabilitation des logements vacants, lesquels ne devront pas dépasser 7% du parc des logements. Autrement dit, et pour terminer, des terrains qui sont aujourd'hui constructibles, ne le seront peut être plus à compter du 31/12/2019.

Il y a donc urgence, si vous possédez des parcelles constructibles, de vous pencher rapidement sur la question car elles devront, à la date fatidique, faire l'objet d'un permis de construire ou d'aménager au cas où leur qualité de constructibilité serait remise en cause, et ce pour de longues années.

FUSION DES COMMUNAUTES

Quand la mobilisation des élus prend le dessus sur l'appareil technocratique...et politique.

La mobilisation des élus contre la fusion des trois communautés Amou-Montfort-Mugron à porté ses fruits. Il faut dire qu'avec 70% d'opposants on n'aurait pas compris que M. le Préfet use de la possibilité que lui donne la loi de passer outre l'avis des élus de base.

En fait, M. le Préfet n'a pas encore pris son arrêté mais, en visite dans les locaux de la Communauté des Communes à Amou, il nous a annoncé qu'il respectera le vote des conseils municipaux, en forte majorité opposés à cette fusion. Son arrêté ne devrait donc concerner que la fusion des communautés de Montfort et Mugron.

Comité de rédaction du bulletin municipal :

Joëlle Lagouardette, Anne Marie Destizons, Véronique Guilhorre, Maryse Duprat, Claire Courbaigts, Isabelle Pandeles, Jean-Jacques Bargeles, Claude Lassere, Pascal Cassiau. Merci à Francis Darmaillac pour sa participation active à ce numéro, et à Hélène Bernet pour l'ensemble de son reportage photos sur notre jumelage.

Commune Infos



Quand toute la couverture sera remplacée, soit courant janvier, pourra commencer le décapage et la peinture des poteaux extérieurs, puis la pose du bardage vertical et enfin les peintures de toutes les parties maçonnées, intérieures et extérieures, et des boiseries.



TRAVAUX DES ARENES

Commencés début septembre, les travaux des arènes suivent leur cours à priori normalement. Le traitement de la charpente intérieure est en passe de se terminer, pour laisser la place à la phase la plus délicate, le désamiantage.

Pour ce faire, un filet a été installé en sécurité sous toute la surface de la toiture, doublé d'une toile afin d'éviter que la moindre particule d'amiante ne s'échappe du site des travaux lors du démontage des plaques en toiture.



MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Cette modification, bien que simplifiée, a quand même pris 11 mois de procédure administrative. De quoi s'agit-il ?

Lors de l'élaboration du règlement du PLU, en 2009, nous avons autorisé l'agrandissement des habitations en zone Nh (habitat existant en zone agricole). Or, dans cette zone, un artisan envisageait d'agrandir son espace professionnel, ce qui lui a été refusé, puisque le règlement en vigueur ne l'autorisait pas. A l'issue de la procédure c'est aujourd'hui possible, le nouveau règlement ne limitant pas les agrandissements aux habitations.

Par la même occasion, d'autres articles réglementaires ont été revus, comme la distance des habitations par rapport aux limites séparatives publiques et privées, les hauteur et nature des clôtures, la pente et la nature des toitures, la possibilité de réaliser des toitures terrasses etc... Le règlement complet de toutes les zones est bien sûr à votre disposition en mairie.

RENOVATION DU BELVEDERE

Ces travaux sont menés conjointement par la commune et la communauté de communes. Avec l'accord du conseil municipal, la Communauté des Communes a décidé d'installer une médiathèque dans la pièce qui servait de siège au club de tennis, jusqu'à ce que celui-ci ait des locaux dédiés avenue du stade.

Excellente initiative de la Communauté des Communes d'ouvrir un espace au service des pomaréziens mais aussi aux voisins qui seraient intéressés par cette nouveauté à Pomarez.

Pour accueillir agréablement ces activités et le public concerné, il était nécessaire de réaliser des travaux d'importance. La Communauté des Communes a pris en charge tous ceux liés à cette pièce, du sol au plafond, y compris toutes les menuiseries intérieures et extérieures. Elle a également financé le remplacement de toutes les baies vitrées de la grande salle, le plafond, ainsi que les toilettes extérieurs qui ont été mises aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Commune Infos



La commune, quant à elle, a réalisé l'isolation par l'extérieur, le remplacement du système de chauffage, la vieille chaudière à fioul, énergivore, a été déposée, par du chauffage électrique réversible. Les peintures intérieures ont également été rafraîchies.

Les associations ont dû s'adapter, tant bien que mal, à l'indisponibilité de la salle durant de longues semaines, mais, au bout du compte, le gain en confort fera vite oublier ce désagrément.



GESTION DU CIMETIERE

Selon le code général des collectivités territoriales, les communes doivent posséder un registre mentionnant les occupants de chaque tombe de son cimetière. Un tel document n'existe pas chez nous, comme sans doute dans beaucoup d'autres communes rurales.

Aussi, M. le Maire a décidé de remédier à cette carence et en

a commencé la rédaction. Il s'agit d'un travail énorme qui prendra, sûrement, quelques années avant d'être terminé. Il est souhaitable, d'ailleurs, que vous apportiez votre aide et ainsi faciliter ce travail en portant connaissance en mairie des informations (identité des occupants, dates de naissance et de décès) qui concerne la ou les tombes de votre famille. Certaines de ces informations sont absentes des documents en mairie. Par exemple, une personne qui n'est pas née à

Pomarez et qui n'y est pas décédée (elle peut être décédée en maison de retraite hors commune) même si elle y a vécu de nombreuses années et y est inhumée, ne laisse aucune trace dans les archives communales. Idem pour les personnes venues de l'extérieur et sont inhumées dans notre cimetière dans une tombe familiale.

Le travail de recherche étant colossal, merci pour l'aide précieuse que vous pourriez apporter.

Commune Infos



La Cérémonie du 11 novembre

C'est une nouvelle fois nombreux que nous nous sommes retrouvés pour cette journée de commémoration. Date anniversaire de l'armistice signé en 1918, marquant la fin des combats de la Première Guerre mondiale, la victoire des Alliés et la défaite des Allemands.



NOUVEAU à POMAREZ



SELARL AGLM Mesure

29, avenue du stade

Lenny LA GOUTE

Bureau 05 58 73 00 74

Portable 06 73 74 15 67

Mail : lenny.lagoute@geometre-expert.fr

« Les ambassadeurs » des LUYS.

C'est quoi ?

C'est tout simplement un petit groupe de bénévoles qui ont été agréés par l'office de tourisme des Luys et des Landes pour recevoir les visiteurs en Chalosse et notamment à Pomarez.

Pourquoi ?

Pour assurer la visite des arènes, expliquer et promouvoir nos traditions, et en particulier situer la Course Landaise dans le contexte plus général de la tauromachie. La visite est précédée d'une vidéo conférence historique et technique sur la Course Landaise. La visite dure de 2 à 3 heures selon la demande.

C'est qui ?

Depuis une dizaine d'années, les ambassadeurs chargés de mission, ne sont que quatre : Michel LAHET, Jean PEMARTIN, Jean Claude SEVERIN et Francis DARMAILLAC.



C'est quand ?

Pour les individuels, l'été, tous les mercredis à 15H. Pour les groupes, sur réservation et à convenance toute l'année.

Contact :

Mairie de Pomarez 05.58.89.30.28

Ou Office de Tourisme des Luys 09.75.34.09.45

Quelques chiffres :

En 2015, les « ambassadeurs » ont reçu 1280 visiteurs.

Compte rendu Conseil Municipal du 07 juin 2016

PRESENTATION DE LA VIDEO-PROTECTION PAR LA GENDARMERIE

A la demande de Mr le Maire un diagnostic de vidéo-protection a été réalisé par la Gendarmerie. Après rappel des obligations réglementaires et législatives de ce système par le Gendarme MARES de Mont de Marsan et de l'Adjudant MARTIN de la Brigade de Mugron sont exposées les finalités pour une mise en œuvre de ce dispositif sur la voie publique par les autorités publiques compétentes, celui-ci ne devant pas être confondu avec la vidéosurveillance. Ainsi elle permet de dissuader les passages à l'acte, apporte un supplément de sécurité sur un environnement donné, permet de détecter un événement ou comportement anormal, d'apprécier une situation, matérialise la commission d'une infraction et aide à l'identification d'un individu ou d'un véhicule dans le cadre d'une action de justice. Les parties privatives aux abords de la voie publique ne peuvent être filmées. L'espace professionnel filmé doit aussi être notifié au personnel communal. La vidéo-protection ne se substitue en aucun cas à une présence humaine. L'installation d'un tel système, après décision du conseil municipal à la majorité plus un, est subordonnée à une autorisation préfectorale mais n'a pas à être déclarée à la CNIL (commission nationale d'informatique et des libertés). Le public doit en être informé, par exemple par un panneau installé à chaque entrée de la commune. Le code de la sécurité intérieure consacre le droit d'accès aux images au bénéfice de toute personne susceptible d'avoir été filmée. Seules les personnes dûment habilitées peuvent accéder aux images. Les forces de l'ordre peuvent y accéder par réquisition judiciaire.

Le système installé doit répondre à certaines conformités techniques (résolution -1 ou 2 mégapixels recommandés-, nombre d'images par seconde -12-, type de compression...). La durée de conservation des images est d'au moins un et au maximum de 30 jours, avec effacement automatique à l'expiration de délai demandé. Ecran et enregistreur pourraient être installés dans un local sécurisé de la mairie.

Des emplacements stratégiques ont été définis pour la protection des divers sites :
au carrefour des avenues du Marsan et de la Chalosse et de la rue du commerce, une caméra mégapixels permettant d'identifier de jour comme de nuit les véhicules et personnes empruntant ce carrefour à la salle des sports et à la place des arènes, une caméra permettant une reconnaissance des personnes et lecture des plaques minéralogiques
au carrefour de la D15 et de la D7, une caméra permettant une identification des personnes et des véhicules au parc des sports, un dôme mobile, orientable sur 360° avec des cycles préprogrammés sur l'ensemble de la zone à surveiller permettant une reconnaissance des personnes et lecture des plaques minéralogiques à la médiathèque : préconisation d'un système d'alarme. Chaque caméra nécessitera une alimentation électrique.

Pascal CASSIAU propose que le carrefour de chez Darmaillac soit également équipé.

Ces équipements, d'une durée de vie d'environ cinq années, peuvent être soit acquis par la commune soit loués auprès d'une société spécialisée.

Les communes voisines de Castelsarrazin, Amou et Ozourt en sont déjà dotées, cette dernière dans le cadre d'une location mensuelle de 119 € pour quatre capteurs.

Mr le Maire remercie le Gendarme MARES et l'Adjudant MARTIN pour leur intervention.

Le respect des libertés individuelles est menacé pour Didier MERRIEN. Mr le Maire invite les élus à mesurer les avantages et inconvénients de cette vidéo-protection pour une décision lors d'une prochaine réunion. Le coût des dégradations occasionnées au cours des dernières années lors de divers actes de vandalisme sera recherché.

FUNERARIUM

Afin que la Préfecture procède à la régularisation administrative pour la création d'une chambre funéraire par les Ets Philippe de Pouillon, Mr le Maire précise qu'il convient de se prononcer sur cette installation. Les élus acceptent à l'unanimité l'ouverture de cette chambre funéraire sur la commune.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Caroline LARBERE, lauréate de ce concours sur 2016 y sera nommée à compter du 1^{er} juillet 2016.

Christian Lasserre fait part que suite à l'examen des soixante-huit candidatures au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, aux fins de remplacer Aurélien DARROUZES, et après divers entretiens avec plusieurs candidats sélectionnés, la commission « personnel » a retenu Philippe LAGUILHON-MAGENDIE, charpentier de métier, au profil plus intéressant, précisant que celui-ci avait déjà postulé en 2006. Il sera nommé au 1^{er} août prochain.

Les quatre jeunes, employés dernièrement dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ont également été reçus par la commission « personnel ». Steeve PEREZ et Clément AUZEMERY ont été retenus pour occuper un poste d'emploi d'avenir d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, chacun d'eux sur la base de 35 heures par semaine.

DEFIBRILLATEURS

Mr le Maire rappelle l'achat par la commune, voilà quelques années déjà, de deux défibrillateurs, l'un installé au stade de rugby, l'autre au hall des sports. Lors de son passage pour assurer la maintenance annuelle, un agent du centre de gestion a signalé un dysfonctionnement sur l'un des deux, nécessitant son remplacement immédiat, dans le cadre d'une mise à disposition provisoire gracieuse. Il ajoute que deux options s'offrent à la commune :

L'achat d'un nouvel équipement (872 € HT) et une maintenance annuelle de 200 € TTC.

Une location par le centre de gestion, moyennant un coût annuel de 350 € TTC (maintenance incluse).

L'assemblée opte pour une location. Pour ce faire, une convention sera conclue avec le centre de gestion.

Face à l'inquiétude de Jean-Claude HAYET quant à l'utilisation de ces équipements par toute personne, renseignements seront pris auprès du centre de gestion pour une formation, celle-ci étant prévue dans le contrat de maintenance.

Compte rendu Conseil Municipal du 07 juin 2016

AVENANTS DE DELAIS TRAVAUX DES ARENES

Les lots maçonnerie et électricité de la première tranche des arènes devant terminer leurs prestations lors de la deuxième tranche, il convient de prolonger la durée d'exécution de ces marchés. L'assemblée, à l'unanimité, accepte de passer un avenant de délai avec les entreprises Cescutti et Sefti, respectivement titulaires des lots maçonnerie et électricité de la première tranche des arènes, ajustant la fin d'exécution de leurs travaux à celle de la 2^{ème} tranche, à savoir le 30 avril 2017.

Jérôme ROBILLARD fait le point sur l'avancement des travaux des divers bâtiments communaux. Les gouttières et descentes de la buvette du stade ont été réalisées de même que la peinture des avant toits et le remplacement d'un chéneau à la mairie. L'installation de la rampe à l'église sera terminée demain.

Pascal CASSIAU et Christian LASSERRE ont procédé à la dépose des radiateurs aux salles du Belvédère. L'isolation du bâtiment par l'extérieur débutera la semaine prochaine. Le choix reste à faire pour la couleur de finition, la commune et la communauté de communes ayant convenu d'harmoniser entre elles les parties sous la maîtrise d'ouvrage de chacune.

TRAVAUX DIVERS

Le bureau Partec'Etud a estimé le coût de la tribune destinée à recevoir l'orgue à 26 110,94 € HT. Tribune avec charpente bois et une rampe en ferronnerie pour un orgue de douze tonnes, comme il était prévu. Mr le Maire précise qu'un autre orgue, moins lourd, est prêté à partir de juillet par le facteur d'orgues pour une durée de six mois ou un an. Celui-ci sera posé au sol.

Ludovic NOUGARO fait le point sur les travaux de voirie. Le chemin de Hitton est estimé à 4 617.90 € HT par l'entreprise Bautiaa. La réalisation d'un trottoir à l'entrée de carrefour market est estimée à 1 817.96 € HT. La voie piétonne, route d'Orthez, en trois tronçons à :

Depuis le carrefour market jusqu'à l'impasse Monet de Bayle (235 mètres) : 56 404.36 € HT,

Jusqu'au chemin de Gauby : 38 064.26 € HT

Jusqu'à la route des Pyrénées : 2 605.16 € HT.

Le premier tronçon dépasse déjà l'enveloppe budgétaire de 25 000 € prévue au budget primitif, étant précisé que l'estimation ne comprend pas l'aménagement paysager central.

Avant de se décider sur ces travaux, des renseignements seront pris sur le montant d'une éventuelle subvention au titre des amendes de police, cette opération consistant en la création d'une zone de sécurité pour les piétons.

QUESTIONS DIVERSES

- Divers bureaux d'études ont été consultés pour le passage d'une caméra dans le réseau pluvial grandement endommagé de l'avenue du Marsan. L'entreprise Adour débouchage est retenue pour un montant de 880 € H.T.
- Jean PEMARTIN a proposé l'apposition d'une plaque commémorative d'écarteurs sur la pierre de la place des arènes érigée à l'initiative de Philippe RUSALEN. Le projet sera examiné par la commission communication.

QUESTIONS DIVERSES (suite)

- Mr le Maire invite Francis DARMAILLAC, parmi le public, à venir exposer son idée de relancer une exposition de photos sur le thème de « la Course Landaise à Pomarez ». En sa qualité de délégué de l'Office du Tourisme, il assure depuis plusieurs années la visite des arènes de notre commune dans le cadre des circuits touristiques des Luys. Fortement remué par l'agression sur la course landaise, à travers des tags dernièrement sur la fresque murale, à l'entrée du bourg de la route de Dax, il est important pour lui de défendre la tauromachie, et plus particulièrement la course landaise, cible de la ligue 214 et des Vegan, mais aussi de touristes qui, à maintes reprises, ont refusé d'assister à la visite des arènes au motif qu'ils ne voulaient pas participer à la torture des animaux. Cette exposition photos sur 2016 viendrait défendre et promouvoir la course landaise à l'occasion du centenaire du décès de Félix ROBERT, premier écarteur landais dans des courses hispano-landaises. Il y associerait les 62 locuteurs de la langue traditionnelle recensés sur la commune. Mr le Maire remercie Francis DARMAILLAC pour son intervention, trouvant que cette initiative intéressante, mérite réflexion. Le site de l'exposition reste à déterminer. Le Conseil Municipal donne son aval pour une réunion de la commission communication avec les 62 locuteurs.
- Vu le règlement adopté par délibération datant de 2001 relatif à une participation de la commune aux travaux de viabilité de terrains de particuliers, l'assemblée ne peut donner une suite favorable à la demande d'Henri GARBAY, l'aide financière ne portant que sur les habitations principales.
- Selon une simulation de la société Antargaz, une économie de 1 250 € pourrait être obtenue sur la fourniture du gaz pour la cantine et de l'église. Le changement de fournisseur impliquerait pour la collectivité de déterrer les cuves actuelles. Aussi l'assemblée décide de demander aux fournisseurs actuels de revoir leurs prix à la baisse.
- Une économie de 18 %, soit environ 800 € par an, sera réalisée suite à l'adhésion à EDF Collectivités Sud Ouest dans le cadre d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, coordonné par le Syndicat départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour les équipements d'une puissance souscrite ≤ 36 kVA.
- Suite à la consultation de trois bureaux d'études pour un diagnostic du réseau pluvial, avenue du Marsan, le bureau IRH de Gradignan, mieux-disant, a été retenu pour un montant de 41 300 € H.T. Une participation financière sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.
- Le permis de construire de l'EHPAD est accordé. L'architecte sollicite l'installation d'un poste de relèvement pour refouler les eaux usées vers la station d'épuration pouvant récupérer éventuellement celles du lotissement communal contigu. L'assemblée est favorable à une négociation avec l'EHPAD, cette solution lui étant plus favorable financièrement qu'un déversement en gravitaire jusqu'au poste de la route de Castelnaud.
- Les dettes de la cantine scolaire s'élevaient, au 26 mai dernier, à 3 814 € et concernaient 20 familles.
- La réception en l'honneur des trois retraités, Jocelyne BESSELLERE, Claudine SAUBADU et François MINVIELLE, sera donnée le 17 juin prochain. La médaille de la commune sera décernée à Jocelyne BESSELLERE pour ses 32 ans de bons et loyaux services à la collectivité.
- Mr le SOUS-PREFET rencontrera les élus le samedi 11 juin à 10 h 30 avant une visite des arènes et un passage au Championnat de France de Quilles de Neuf et au concours de Pétanque, organisés ce jour-là sur la commune.
- Christian LASSERRE précise que 400 stères de bois de chauffage sont réservés à ce jour.
- Vu l'état du panneau signalant l'entrée de la forêt communale, sur les conseils de Philippe COUSTET, Claire COURBAIGTS préconise qu'un nettoyage au karcher soit effectué par les services techniques.

Compte rendu Conseil Municipal du 05 juillet 2016

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les élus ont soixante-quinze jours pour se prononcer, à compter du 08 juin 2016, date de réception de l'arrêté préfectoral, sur les périmètres des communautés de communes et la fusion des communautés de communes de Montfort en Chalosse, Mugron et d'Amou. Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 05 janvier 2016 a refusé, à l'unanimité, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mme le Préfet comprenant la fusion des trois communautés de communes de Montfort en Chalosse, Mugron et Amou. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa position et s'oppose à la fusion des communautés de communes de Montfort en Chalosse, Mugron et Amou. La prochaine réunion du Conseil de la communauté de communes coteaux et vallées des Luys est fixée le 12 juillet à Pomarez. Tous les élus pomaréziens y sont conviés.

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES ESCHOURDES.

Mr le Maire commente le rapport annuel 2015 sur le service d'adduction d'eau potable des Eschourdes, adopté lors de l'assemblée générale des Eschourdes, le 30 juin dernier.

Les conclusions suivantes en ressortent :

- Le schéma directeur d'eau potable, tout dernièrement réalisé, souligne l'insuffisance des renouvellements annuels de canalisations, à peine deux kilomètres, alors qu'il conviendrait d'en remplacer dix kilomètres tous les ans, ce qui représenterait un coût de 1 250 000 € par an. Mr le Maire ajoute que le syndicat s'est engagé à maintenir un degré satisfaisant de son réseau, ne souhaitant pas en faire assumer l'entière charge aux générations futures, ce qui devra conduire inexorablement à une augmentation du prix de l'eau (part syndicale). La hausse, sur une période de 15 ans est estimée à 0.50 €HT par m³, pour un investissement d'un montant total de dix-sept millions d'euros. Il précise que la part du fermier subira également une hausse sur trois ans à partir de l'an prochain (au total +0.07€/m³), suite à la passation d'un avenant négocié avec la Sogedo en raison de l'intégration de nouveaux ouvrages réalisés par le syndicat et dont l'entretien est désormais à la charge du fermier, de la diminution des consommations des abonnés, de l'augmentation des charges d'exploitation (électricité, salaires dus à la réalisation de plus de 1400 dict suite à la nouvelle réglementation).

- Tous les syndicats sont confrontés à ces problèmes de renouvellements qui, pour y remédier, devront augmenter le prix de leur service.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte ce rapport tel que présenté.

DEMANDE DE SUBVENTION

Une étude de faisabilité est un préalable indispensable pour un financement de la région sur l'opération de chauffage au bois énergie du hall et des écoles. L'assemblée décide la réalisation de cette étude et sollicite l'aide financière du conseil régional.

VIDEO-PROTECTION

20 000 € de dégâts ont été déclarés à la compagnie d'assurance en 12 ans auxquels il convient d'ajouter 1 500 € environ pour le bois dernièrement volé dans la forêt communale et 790 € pour la remise en état de la fresque taguée à l'entrée de bourg, représentant une moyenne de 1 800 € par an. Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, décide de se renseigner auprès de la société qui a équipé la commune d'Ozourt en vidéo-protection.

TRAVAUX DES BATIMENTS

Salle du Belvédère

Les travaux d'isolation extérieure sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, ont dû être interrompus, le menuisier, dans le cadre du marché de travaux pour la tranche prise en charge par la communauté de communes n'étant pas intervenu. Ce chantier se retrouve donc bloqué.

Après examen des devis remis par la société Aquitelec et M&D Bessellère, l'assemblée, à l'unanimité, décide de confier les travaux ci-dessous à cette dernière :

Le remplacement de l'alimentation électrique du bureau de l'ADMR pour 600 € HT

Le remplacement du système d'éclairage actuel par des panneaux de 60x60 de la salle 2 mise à disposition occasionnelle par la commune à la communauté de communes pour 1 780.20 € HT, étant précisé que l'entreprise ne facturera pas les petites reprises qu'elle a effectuées (réparations des fuites, dépose d'un lavabo).

Rampe d'accès de l'église

Jérôme Robillard fait part que la réalisation du béton activé par l'entreprise Décla à l'entrée de l'église n'est pas réussie. Il précise que lors d'une réunion entre toutes les parties (élus, entreprise Décla et fournisseur du matériau), ce dernier a accepté qu'il soit mis en demeure pour la livraison d'un produit autre que celui commandé par l'artisan. Le fournisseur, à ce jour, revient sur son engagement. Jérôme Robillard précise que connaissant le sérieux de l'entreprise Décla, cette dernière fera le nécessaire pour que ce chantier soit livré dans les règles de l'art, quitte à assumer une part de responsabilité dans cette affaire. L'entreprise Décla sera informée que la commune n'accepte pas les travaux en l'état.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Il sera demandé au cabinet Argéo d'intégrer dans le règlement de la modification simplifiée du PLU la possibilité de construire des toits terrasse, cette disposition n'étant pas clairement énoncée dans la version du projet soumis et examiné par les élus.

CONVENTION CENTRE DE GESTION RÉSEAU TUTEURS EMPLOIS AVENIR

L'assemblée décide d'adhérer à la convention proposée par le centre de gestion permettant aux tuteurs, Thierry Saint-Jean et Caroline Larbère, d'accompagner les agents qu'ils encadrent dans le cadre de contrats emploi avenir.

QUESTIONS DIVERSES

- Christine Vouriot est stagiairisée sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 6 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2016.
- Christian Lasserre propose également la stagiairisation d'Evelyne Dassé, intervenant régulièrement pour des remplacements sur ces mêmes bases au 1^{er} septembre prochain.
- Le comité de jumelage accueillera vingt-huit Saint-Gildasiens sur la commune les 5,6 et 7 août prochains.
- Dans un souci d'esthétique Véronique Guilhorre propose qu'une réflexion soit engagée sur l'habillage des garde-corps de la plateforme des handicapés aux arènes.
- Isabelle Pandelès propose qu'une plaque commémorative en l'honneur des écarteurs pomaréziens soit apposée à l'entrée des arènes plutôt que sur la pierre, friable, de la place. Les élus sont invités à réfléchir sur la formule générale appropriée qu'il conviendrait d'y graver.

Compte rendu Conseil Municipal du 02 août 2016

TARIF CANTINE

Mr le Maire rappelle la réglementation concernant la fixation des prix de la restauration scolaire incombant à la commune organisatrice, ces prix ne pouvant toutefois être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre de ce service. Les prix appliqués jusqu'à l'heure, fixés en août 2014 s'élèvent, par repas, à :

- 2 € pour les enfants
- 4.50 € pour les adultes

Pour l'année scolaire écoulée, les recettes se sont élevées à 39 120 € et les dépenses à 30 301 €. Jean-Claude HAYET souligne que c'est le ratio dégagé depuis quelques années (entre 1,20 et 1,30). Après discussion, les élus, à l'unanimité, décident de maintenir de nouveau, pour la rentrée prochaine, les prix du service de restauration scolaire.

Suite aux problèmes de comportement de certains enfants pendant les repas, évoqués lors du Conseil d'École, Didier Merrien propose l'établissement d'un règlement intérieur pour la cantine scolaire cadrant la conduite à tenir par les enfants ainsi que le rôle, les moyens et les pouvoirs du personnel communal.

TARIF ET REGLEMENT GARDERIE

La contribution financière de la commune pour le fonctionnement de la garderie périscolaire sur l'année 2015 est de l'ordre de 4 000 €. Mr le Maire ajoute que Mme Le Percepteur a pointé du doigt le coût de traitement par ses services du remboursement parfois dérisoire, des cartes partiellement consommées en fin d'année scolaire, et a signalé que les petites sommes pourraient ne plus être reversées à l'avenir.

Après discussion sur ce dernier point et sur une évolution des prix, les élus, à l'unanimité, décident d'augmenter, à compter de la rentrée prochaine, le coût horaire et fixent les tarifs ainsi qu'il suit :

- pour les parents non imposables : 1 € /heure/enfant
- pour les parents imposables : 1,20 €/heure/enfant

Afin de limiter les remboursements de carte en fin d'année scolaire, l'assemblée décide de créer, pour chaque catégorie de parents (non imposables et imposables), des cartes de 20 demi-heures, étant précisé que les sommes inférieures à un montant à déterminer avec le Trésor Public ne seront pas restituées. Les cartes seront valables d'une année à l'autre.

Mr le Maire fait part des modifications du règlement intérieur demandées par Myriam Sévelin. Quelques points seront à revoir avec elle concernant notamment les relations entre la responsable de l'accueil périscolaire et les parents ainsi que les conditions de départ de la structure de l'enfant.

Il est noté qu'une « pochette courrier » réservée aux seules transmissions d'informations entre l'accueil périscolaire et les parents (et vice-versa), sera instaurée à la rentrée.

Le nombre et la qualification des personnes à affecter à ce service est à revoir.

DEVIS SYDEC POUR LES ARENES

La dépose de l'éclairage des arènes (21 projecteurs, plusieurs autres appareils, et 601 ml de câbles vétustes), rendue indispensable pour permettre la réfection de la toiture, est estimée à 8 431 € dont 2 560 € à charge de la commune après déduction des subventions et du préfinancement de la TVA par le Sydec. Mr le Maire a déjà donné son accord. Il précise que concernant la repose des équipements, le Sydec propose deux options, à savoir :

- La repose des 21 projecteurs et les autres appareils existants et la pose de 712 ml de câbles neufs sur la charpente, montant estimé à 16 135 € TTC, la participation de la collectivité étant de 4 900 €.
- La pose de 16 projecteurs à LED et de 778 ml de câbles neufs : montant estimé à 43 823 € TTC, et une participation de la collectivité de 13 307 €.

L'assemblée ne se prononce pas dans l'immédiat souhaitant des précisions sur les modèles d'éclairage et les temps de rallumage en cas de coupure notamment.

RESEAU PLUVIAL AVENUE DU MARSAN

L'inspection à la caméra du réseau pluvial de l'avenue du Marsan a révélé qu'une partie seulement de 10 ml était dégradée, le restant s'avérant relativement en bon état. Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée décide de demander au Conseil Départemental le report d'un an de la réalisation des enrobés sur cette route, prévue initialement en octobre 2016, afin de procéder auparavant à la réparation du réseau.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Il sera demandé au cabinet Argéo que la réglementation des toitures soit identique dans toutes les zones du PLU. La modification simplifiée du PLU sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire de septembre.

PROJET LOTISSEMENT

Mr le Maire fait part de l'esquisse du lotissement du Pont du Bos réalisée par le Cabinet Ledeur et de deux options de travaux, la première prévoyant des travaux de viabilité indispensables (sans bordures) et la seconde intégrant la totalité des travaux de viabilité, d'où un coût plus élevé pour cette dernière.

Pour Mr le Maire, il serait opportun que la commune engage ce lotissement ainsi que celui de Poursicam, soit une trentaine de lots au total, afin de disposer d'une réserve foncière pour quelques années, sachant que la loi imposera tout prochainement une réduction de plusieurs hectares sur la zone actuellement urbanisable du PLU.

Jean-Claude Hayet propose une éclaircie, pour une vente de bois de chauffage, sur la partie boisée.

L'assemblée décide de lancer simultanément les deux lotissements (Pont du Bos et Poursicam), Alain Garbay précisant que Jean-Charles Séga est prêt à engager une opération immobilière sur sa propriété contiguë à ce lotissement.

JUMELAGE

Mr le Maire dévoile le programme concocté à l'intention de la délégation d'élus de Saint-Gildas-des-Bois pour la découverte de notre village et de ses alentours lors de sa venue pour les fêtes prochaines et donne lecture du serment de jumelage.

La cérémonie officialisant le jumelage se tiendra le dimanche matin à 10h30 : harmonie, pompiers, Benoit Larrère (porte-drapeau), cuadrilla Deyries y sont associés.

Jean-Jacques Bargelès présente le foulard imprimé à l'occasion de ce jumelage. Chaque invité en recevra un accompagné de produits locaux à déguster et à découvrir pour s'imprégner de la culture pomarézienne.

Compte rendu Conseil Municipal du 02 août 2016

QUESTIONS DIVERSES

- L'association des Canailous, créée par Christine Bessellère, transfère son siège social à Castelsarrazin, sa présidente actuelle habitant cette commune.
- L'avenant à passer avec la société Computerun, en raison de l'augmentation du parc informatique (11 postes), est accepté.
- Les enseignants ont dressé une liste de travaux à réaliser par les services techniques pour la rentrée. Il est également décidé de faire remplacer par Michel Génibrel, le lino de la salle de repos.
- Une réunion de chantier du Belvédère sous la maîtrise d'œuvre de la communauté de communes se tenait cet après-midi. Mr le Maire propose que la commune peigne le liège apposé sur les murs de la grande salle. Jérôme Robillard préconise plutôt la pose d'une toile de verre. Cette deuxième option est acceptée. Il sera demandé à Jean-Yves Laulom, peintre intervenant sur ce chantier de la communauté, d'intervenir rapidement pour ces travaux, ceux-ci étant pris en charge par la Commune. Les travaux d'isolation extérieure avancent bien.
- Mr le Maire et Christian Lasserre ont accueilli Philippe Laguillon-Magendie, lors de son premier jour de travail à la commune.
- Véronique Guilhorre soumet de repeindre les portes de l'église.

REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE ET CANTINE

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire applicable l'année passée est quelque peu modifié pour cette nouvelle année scolaire, notamment en ce qui concerne les intervenants, les documents à fournir lors de l'inscription (adjonction du livret de famille), la communication des informations propres au service et la mise en place d'une pochette « courrier », les changements de tarifs, aussi que la validité pour la rentrée suivante des cartes partiellement utilisées en fin d'année scolaire.

Les élus prennent connaissance du projet de règlement intérieur de la cantine scolaire précisant les conditions de fonctionnement, les règles de conduite à respecter par les enfants (respect des locaux, du matériel, de la nourriture, de la tranquillité de leurs camarades ainsi que du personnel encadrant et de leurs observations). Toute infraction à la charte du savoir vivre et du respect mutuel sera sanctionnée par un avertissement écrit transmis aux parents. Tout acte pouvant présenter un danger sera sanctionné par une exclusion immédiate. Mr le Maire ou son représentant se tiendra à la disposition des parents pour toute explication. Les élus acceptent le règlement présenté, reprenant notamment les dispositions susdites, celui-ci, d'une durée d'un an et tacitement reconductible d'année scolaire en année scolaire, prenant effet au 1^{er} septembre 2016.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Le projet de modification simplifiée du PLU relatif notamment à de nouvelles dispositions concernant les toitures et la possibilité d'extension d'activités existantes dans les zones Nh (non urbanisées) est arrêté par les élus. La communauté des communes, compétente dans le domaine du PLU, poursuivra la procédure administrative, consistant en la mise à disposition au public (informé par voie d'affichage) du dossier modifié, dans ces locaux et à la mairie, et ce, pendant un mois. La modification sera opposable aux tiers à l'issue de cette durée et après inscription dans deux journaux d'annonces légales.

PLUI

Mr le Maire rend compte de l'atelier pour l'élaboration du PLUI, qui s'est tenu hier toute la journée à la communauté de communes.

Celui-ci portait sur l'habitat, les déplacements, l'économie, le tourisme et l'artisanat. Le prochain atelier aura lieu lundi et traitera de l'agriculture, de la forêt, des ressources en eau, de la biodiversité, du paysage et du patrimoine. Mr le Maire sensibilise les élus disponibles à participer à ces ateliers en journée, destinés à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document important dans le PLUI, car il définit les orientations souhaitées par les élus dans le cadre du territoire. S'ensuivent des échanges sur la réduction de l'espace constructible, imposée par la loi SRU, Mr le Maire précisant que le bureau d'étude proposera une évolution moyenne annuelle de la population de 0.8 % (et non 1%), ce taux devant être négocié entre les services de l'Etat, les services instructeurs et les élus selon les limites légales.

TRAVAUX DES ARÈNES ET DU BELVÉDÈRE

Le Sydec a procédé à la dépose de tout l'éclairage public ainsi que de celui de sécurité. L'échafaudage autour des arènes devrait être installé d'ici la fin de la semaine.

Cet après-midi une réunion de chantier s'est tenue au belvédère pour les travaux, relevant de la communauté des communes. Peu d'avancement depuis la dernière réunion d'août. Le faux plafond devrait être mis en place cette semaine. Le chantier a un mois de retard et sa livraison, fin septembre, est compromise. Pour ce qui est des travaux relevant de la commune, toute l'isolation extérieure sera faite à la fin de la semaine et l'application de l'enduit suivra.

Jérôme Robillard précise qu'il conviendra de prévoir la remise en état de l'alimentation des prises existantes, si ce n'est déjà fait.

Compte rendu Conseil Municipal du 04 octobre 2016

TRAVAUX EN COURS

ARENES

L'échafaudage est installé, excepté le long de la route départementale, où il sera mis en place sur cette partie le temps des travaux car il empiètera sur la chaussée ce qui nécessitera pour la circulation un alternat.

Le traitement de la charpente est commencé : décapage hydraulique à eau à haute pression suivi d'un broissage et d'un traitement anti rouille. Mr le Maire est dans l'attente de précisions du Sydec quant à sa proposition pour les nouveaux éclairages. Jean-Claude HAYET précise qu'une demi-finale de basket est susceptible d'être organisée le week-end du 23 avril alors que la fin de chantier est programmée pour le 30 avril.

Une réunion avec une entreprise, le maître d'œuvre et Mr le Maire est fixée jeudi matin pour une mise au point sur ses travaux.

BELVEDERE

La réception des travaux de la médiathèque, à la charge de la communauté de communes, est programmée au 21 octobre.

Pour les travaux incombant à la commune, l'isolation extérieure est terminée et les peintures extérieures sont en cours. L'entreprise Besselère doit intervenir pour l'éclairage et l'entreprise Laulom pour la pose de la toile de verre et la peinture.

Il n'est pas donné suite au devis de l'entreprise Lesca pour l'étanchéité du toit de la coursive.

Mr le Maire propose de remplacer l'armoire de la salle de réunion par un placard fermant à clé pour chaque association.

ECOLE

Mr le Maire soumet le devis de l'entreprise Besselère, pour l'installation d'un visiophone (avec boucle magnétique pour les malentendants équipés) et la commande à distance, depuis la garderie et la classe de Corinne Ruiz, du portail d'entrée de l'école maternelle : 3 351.33 €HT. Les équipements nécessiteront la mise en place d'un poteau métallique estimé à 288 €HT par la Miroiterie Aquitaine Alu, ainsi que des travaux de génie civil par les services techniques, non chiffrés.

Jérôme Robillard souligne que, malgré ces équipements, cette entrée ne sera pas reconnue sur le plan accessibilité en raison de la déclivité de la cour, alors que l'accès par le portail élémentaire le serait. S'ensuit une discussion sur les avantages et inconvénients de chaque entrée par les usagers, celle de la maternelle paraissant plus pratique pour un arrêt des véhicules à proximité.

Jérôme Robillard interrogera le responsable de l'APAVE, missionné pour l'Ad'ap, sur ce problème. Il sera demandé à l'entreprise qui a installé l'échafaudage autour des arènes pour sécuriser le chantier si l'accès par le portail de l'élémentaire ne pourrait pas être réouvert dès les travaux terminés sur ce côté.

CHAUFFAGE BOIS

Suite à la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre d'une chaufferie bois et d'amélioration des travaux énergétiques sur les écoles et le hall, sept bureaux d'études ont remis une offre dont le taux de rémunération varie de 8.5 % à 15.5% sur une opération estimée à 240 000 €HT. Les critères de classement des offres sont de 40% pour le prix et de 60% pour la valeur technique. (L'analyse sera présentée par Mr Métois du Sydec jeudi matin à la commission d'appel d'offres)

PROJETS LOTISSEMENTS

La commission Urbanisme étudiera la pré-esquisse du lotissement du Pont du Bos faite par Claude Ledeur lors d'une réunion fixée le 17 octobre à 20h30.

Quant au projet de lotissement de Pursicam, Lenny Lagoute doit remettre prochainement une esquisse, celui-ci ayant contacté le géomètre de Jean-Charles Séga pour respecter l'orientation d'aménagement ensemble prévue dans le règlement de cette zone du PLU.

PLUI

Le bureau d'études a terminé le diagnostic sur toutes les communes de la communauté. Il sera présenté demain soir en conseil communautaire et lors d'une réunion publique mardi 18 octobre à 20h30, le lieu restant à déterminer.

Les élus entameront ensuite une réflexion sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) les 18 et 20 octobre, l'après-midi, ainsi que le 25 octobre toute la journée.

Mr le Maire informe l'assemblée que la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), réunie par Mr le Préfet le 27 septembre dernier, a accepté, par trente-sept voix, l'amendement déposé par Vincent Lagrola, Président de la communauté des communes de Montfort, pour la fusion des deux seules communautés de Montfort et de Mugron, alors que la proposition de Mr le Préfet intégrait la communauté de communes d'Amou. Il pense que Mr le Préfet suivra l'avis de la CDCI consultée à sa demande.

Si la communauté de communes d'Amou ne fusionne pas, la date d'approbation du PADD par les élus communautaires sera repoussée à fin mars 2017 au lieu du 31 décembre prochain.

CENTRE DE GESTION : ADHESION AU SIMEPH

Grâce à un partenariat avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) les services du Centre de Gestion des Landes sont en mesure de renforcer et de renouveler leurs multiples interventions en matière de maintien et d'insertion dans l'emploi d'agents en inaptitude ou/et bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Le rôle du SIMEPH (service d'insertion du centre de gestion) mis en place consiste en :

-informer les collectivités sur les dispositifs statutaires de reclassement, la DOETH, les possibilités d'aménagements des postes de travail, ...

-définir avec les différents acteurs, médecin, collectivité, agent, les sections à mettre en place : aides techniques, aides humaines, bilans de compétences, formations, primes...

-assurer le montage financier des dossiers FIPHFP et leur saisine sur la plateforme e-service de la caisse des dépôts...

Mr le Maire propose l'adhésion à ce service gratuit du centre de gestion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (SIMEPH) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

CENTRE DE GESTION : ADHESION AU SERVICE SOCIAL

Mr le Maire rappelle l'existence d'un service social au sein du Centre de Gestion des Landes et la mise à disposition d'un travailleur social.

Ce service gratuit propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Une nouvelle convention est proposée par le centre de gestion pour la période 2016-2018.

Sur la proposition de Mr le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, accepte la convention à signer avec le centre de gestion des Landes pour la mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du centre de gestion des Landes pour une durée de trois ans, à compter de la signature des deux parties.

Compte rendu Conseil Municipal du 04 octobre 2016

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal lors de la réunion de septembre pour la mise à disposition, par convention, auprès de Mme Bartolo-Elcroix, de la bande de terrain que la commune lui a achetée, tant qu'une extension du cimetière n'est pas nécessaire. Il précise que celle-ci sollicite également, pour une raison de commodité, un deuxième accès sur sa parcelle et ce contre la bande communale. L'assemblée y est favorable.
- La présidente de la gymnastique volontaire a informé par courrier de la dissolution de cette association.
- Accord a été donné à Ugo Vello, responsable du secteur pour l'hospitalité landaise, d'organiser un goûter dans la salle des fêtes le 5 février prochain.
- Mr le Maire fait part de l'association Montessori Landes, à vocation éducative et culturelle, créée sur Pomarez, et dont les statuts lui ont été remis par son président, Mathieu Dreyfuss et son épouse (secrétaire de l'association). Ce dernier, aimerait proposer des ateliers (hebdomadaires) et des conférences (1 ou 2 par an) pour enfants et/ou adultes. Dans un premier temps ils pourraient commencer par une chorale en anglais pour les enfants, avec une intervenante anglophone en langue maternelle. Ils sollicitent pour ce faire de 16h45 à 17h45, le lundi par exemple, la mise à disposition du hall des sports. L'assemblée n'y donne pas une suite favorable, le hall étant indisponible, de plus non chauffé et trop spacieux pour ce type d'activité d'une part, et la salle des associations étant mise à disposition de la section Judo durant l'année scolaire d'autre part.
- 3 830 € de dettes pour la cantine, concernant vingt-trois familles, ressortent de la dernière situation remise par le Trésor Public.
- Mr le Maire a prochainement rendez-vous avec Mme Cohadon Virginie, propriétaire de la maison de René Daillencq sur la route d'Amou, celle-ci demandant l'entretien du chemin rural contigu et le curage du ruisseau en bordure. Il précise que l'enlèvement des embâcles serait peut-être possible mais pas le curage.
- Mr le Maire a été informé du projet de fermeture du bureau de poste le lundi sur lequel il doit donner un avis. Les élus n'y sont pas favorables car cette décision pénaliserait les nombreuses entreprises pomarésiennes. Une motion contre ce projet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.
- L'assemblée accepte de verser à Mme le Percepteur, comptable de la collectivité, une indemnité de conseil à taux plein, soit 522.18 € brut pour l'année 2016.
- Les élus sont conviés à la manifestation qui se tiendra le 22 octobre à Montfort pour la 100^{ème} commune ayant adhéré au traité « hors Tafta ».

Compte rendu Conseil Municipal du 04 octobre 2016

QUESTIONS DIVERSES (suite)

- Mr le Maire informe les élus que le bureau du Syndicat des Eschourdes visitera lors de sa prochaine réunion les locaux de la bibliothèque, qui seront bientôt libérés et éventuellement ceux loués à l'entreprise de Mr Divoux en vue d'y transférer son secrétariat. Des renseignements seront pris sur les tarifs de location qui pourraient être pratiqués.
- Ludovic Nougaro signale qu'environ un kilomètre du chemin de Labarthe (de chez Mr Génibrel à Mr Dumecq) sera inscrit sur le programme des travaux routiers 2017 de la communauté de communes.
- Le goûter de Noël pour les anciens est fixé au 18 décembre, les vœux pour les nouveaux arrivants au 20 janvier 2017.
- Isabelle Pandelès fait part qu'elle a rencontré avec Mr le Maire, Francis Darmaillac pour le lancement du cercle gascon qui réunirait de nombreuses personnes de la commune portant le patois gascon. Elles seront conviées à une réunion en fin d'année. Elles pourraient être aussi associées lors de l'inauguration des arènes.
- Christian Lasserre fait part qu'il a assisté à une réunion sur les risques majeurs à Dax. Des plans actualisés lui ont été remis à cette occasion.
- Mr Lebleu de l'association EGEE a remis à Christian Lasserre le document unique portant sur la sécurité au travail des agents communaux. Ce dernier précise qu'il conviendra de travailler quelques points noirs sur certains sites.
- Véronique Guilhorre rappelle les travaux de réparation et de peinture des portes de l'église. Elle demande également un nettoyage des velux de la salle de musique et de vérifier l'état de leurs joints.
- Jean-Claude Hayet fait part de doléances quant à de nombreuses déjections animales sur la place de l'église. La mise en place de distributeurs de sacs et une sensibilisation des propriétaires et des locataires ne seraient-elles pas envisageables ?
- Jean-Jacques Bargelès souhaite connaître l'avancement du projet de caméra de surveillance. Mr le Maire prendra contact avec la société qui a installé ces équipements à Ozourt.
- Suite à la demande de Jean-Jacques Bargelès, Mr le Maire précise que l'ONF pourrait peut-être trouver un preneur pour les cent stères de bois qui restent à vendre.
- Ludovic Nougaro précise à Jean-Jacques Bargelès que le devis pour le panneau du jumelage est en cours.



Un mariage de traditions

POMAREZ / SAINT GILDAS DES BOIS

Acte 1

Des bretons en Chalosse



Dés qu'ils sont arrivés « à nouste » dans la chaude nuit de ce 5 août, il était évident qu'ils étaient différents « les GILDASIENS » des « gens du nord » qui osent venir du nord de la Garonne en voyageant dans un bus « BOURRE ». Drôle d'accent, plutôt blonds, châains ou roux, le teint plus clair, et après les congratulations de courtoisie, le choc des « cultures » tant redouté... la rumeur murmure de verre en verre... autour des tables de réception... pendant que Claude LASSERRE présente son conseil et le comité de jumelage présidé par JJ.BARGELES.

Un sénateur Maire « REPUBLICAIN » ose débarquer en TERRE ROSE DE CHALOSSE, avec une suite inquiétante! Les flashes photos se déchainent pour en retenir l'évènement. André TRILLARD présente sa délégation et ... sa bonhomie « sénatoriale », sa simplicité, son humour, nous séduisent...

TRES VITE, les visages souriants, la sincérité des embrassades, la vérité des échanges, l'extrême amabilité des visiteurs révèlent des cœurs chaleureux et généreux. c'est le COUP DE Foudre.

L'enrichissement de l'ESPRIT par une visite du Château de Gaujacq, ce samedi matin, précède la riche assiette des « chasseurs » sous 35 ° ! Et le frais rosé facilite la petite sieste dans la fraîcheur de la salle des Fêtes où les « ambassadeurs des Luys » exposent leur tradition taurine.



Ils sont « fous ces landais » conclura un Gildasien dans un tonnerre d'applaudissements, à la fin de la vidéo « COURSE LANDAISE »... ce samedi « d'accordailles » se clôture par le festin officiel dont les bulles pétilleront tard dans la nuit chaude.

En ce dimanche matin du 7 Aout, les maires parés de la ceinture tricolore, s'embrassent sur le perron de la mairie avant d'ouvrir le cortège officiel. Elus des deux communes, comités de jumelages en rouge et blanc, pompiers en grande tenue, écarteurs de la ganadéria DEYRIS en boléro de parade, jeunes de la classe défilent avec l'Harmonie Pomarézienne, drapeau tricolore en tête jusqu'au pied des arènes.





Un mariage de traditions



POMAREZ / SAINT GILDAS DES BOIS

Acte 1

Des bretons en Chalosse



La signature des actes de jumelage, dans les bras de l'escalier d'honneur, symbolise la volonté d'un mariage de cœur et de raison, gravé dans la photo de famille au fronton de la « Mecque ». ST GILDAS dévoile son cadeau de mariage : une GIROUETTE en fer forgé, dont la vache landaise indique la distance entre les deux villages, 578 km...

Claude devra réunir le Grand Conseil pour en définir l'emplacement, et l'avis du président J. Jacques lui sera bien utile. Le vin d'honneur dans la salle A. Garbay sera marqué par les exploits des deux maires « nouveaux mariés » survolant à bras tendus la chaîne des jeunes de la classe, sur un « Paquito » endiablé de l'Harmonie Pomarézienne .

L'apothéose viendra en cette « tarde » du dimanche 7 Août, dans nos arènes combles

«d'aficionados», où nos Gildasiens en extase ont confirmé leur enthousiasme par la générosité de leurs primes... le duel d'anthologie, entre le Champion de France Loïc Lapoudge et la corne d'or Ibiza, semblait avoir été programmé par le comité de jumelage, tellement se concrétisait l'art et le courage de notre Course Landaise dans le temple de la « Mecque ».

Dans un final musical qui concluait deux heures d'un concert endiablé sous la baguette de Véronique, le public debout soulevait le chapiteau en saluant les acteurs dont le tour de piste faisait exploser les bravo.

Alors vient l'heure du départ, les mains se serrent, les corps s'étreignent, les cœurs se gonflent, les voix balbutient, les larmes perlent... les moteurs s'accélèrent... les foulards rouges se déploient... ce n'est qu'un au revoir !





Un mariage de traditions



POMAREZ / SAINT GILDAS DES BOIS

Acte 2

La Cazérienne en Bretagne



Par un beau matin, ce vendredi 19 Août, la délégation Pomarézienne embarque à 12h 30 pour ST- GILDAS, les cœurs en fête et sereins... puisque maintenant, nous « les connaissons les gens du nord » ... quelques vœux simples, de beau temps, et ... de bonne chère...

Dés la descente du bus, les bras nous enlacent, les lèvres nous embrassent, les voix expriment la joie des retrouvailles dans le jeu des identités et des prénoms... qui seront «badgés» pour trois jours de complicité.

La réception dans une salle magnifiquement décorée aux couleurs parme, et fleurie de roses naturelles, dont la délicate rose «Pierre de Ronsard » permet de déguster un surprenant FAR BRETON arrosé de quelques cidres et vins frais... pour une nuit méritée après 8 heures de voyage

Le samedi est réservé à la découverte du pays, ses bocages, ses moulins, ses marais, le surprenant château de « la BRETESCHE », et point d'orgue, les marais salants de GUERANDE. Il fait beau sous le vent frais de l'océan voisin.

Nous découvrons avec surprise toute la technique, le savoir et la passion des « paludiers » (récolteurs de sel), totalement soumis aux caprices de la météo, tant le vent et le soleil conditionnent la cristallisation du sel marin. Une expo vidéo nous explique le travail quotidien dont les saisons rythment la préparation des «œilletts» (carrés d'eau de mer retenus et bordés d'argile des marais) pour seulement une trentaine de jours de récolte.





Un mariage de traditions



POMAREZ / SAINT GILDAS DES BOIS

Acte 2

La Cazérienne en Bretagne

Et alors, il faut bien manger, car ventre creux n'a pas d'oreille, surtout en Chalosse. Nous avons droit à un repas gastronomique sur le port de LA TURBALE... avant une promenade digestive, sous le vent, en front de mer .

Soirée exceptionnelle dans l'abbatiale, avec un concert de musique de chambre, aux subtilités sonores complètement étranges pour des oreilles chalossaises habituées à vibrer sur des percussions, cuivres et clarinettes... le groupe BABEL MELODY enchante le public dans une délicate orchestration d'instruments disparates: saxo, guitare, contrebasse, accordéon et violoncelle.

Le cocktail du soir sera riche en dégustations des spécialités bretonnes, et en particulier, avec la découverte qui fait l'unanimité, la fameuse « langouille ».

Dimanche 21 Aout, le parvis de la mairie de ST-GILDAS porte haut les couleurs des blasons de POMAREZ et ST-GILDAS. La marche « VILLEFRANCHE » de l'Harmonie Pomarézienne, inonde la place qui jouxte la grande Abbatiale. Les cloches, annonçant la messe, entrent en concurrence avec nos cuivres, en un défi surréaliste.





Un mariage de traditions



POMAREZ / SAINT GILDAS DES BOIS

Acte 2

La Cazérienne en Bretagne

Les délégations en rouge et blanc et calicot rouge, ont fière allure et suscitent la curiosité des « autochtones »... les maires se congratulent, les présidents des comités se félicitent avec l'émotion non dissimulée des jeunes mariés, les maires échangent leur signature.

Pomarez offre une fresque d'Idan Sarciat symbolisant les traditions Pomarésiennes mêlées au patrimoine Gildasien, et un pin landais, dont la croissance sera à la mesure de celle du jumelage, selon les vœux de notre maire. La « messe est dite » précisément à l'heure de la sortie des fidèles surpris par cette foule rouge et blanc qui s'éclate aux accents d'EMILIE.

La réception champêtre se déroule dans les jardins de l'Abbatiale et Monsieur le Curé, par courtoisie et sans doute par curiosité, vient saluer l'assemblée. En soutane élimée, ceinturon de cuir, chapelet de bois en écharpe et gros godillos, jeune, grand et roux, il est très curieux du vêtement festifs des Landais. Il est bouleversé par la réponse de Francis qui reprend la symbolique, développée par l'évêque de Bayonne d'origine bretonne, « Le blanc signifie l'effacement du passé, la remise du temps à zéro, le blanc de la toge du Christ, et le rouge signifie l'ardeur, le courage, la vaillance et l'amour pour l'avenir »...

Alors les « ambassadeurs » mettent « le paquet » et de la délégation Pomarésienne monte un immense, un énorme, un époustouflant « ESTELLE DE LA MA », dont la traduction simultanée laisse notre fringant et jeune curé complètement abasourdi par une telle ferveur. Un jardin de roses landaises, dans le jardin du curé, est ce un miracle ? Michel explique fort doctement, que la proximité de Lourdes, Maylis, et Buglose nous situe dans le triangle marial et sous la protection de la Vierge.





Un mariage de traditions



POMAREZ / SAINT GILDAS DES BOIS

Acte 2

La Cazérienne en Bretagne

La promenade digestive, totalement culturelle, se déroulera dans les cloîtres et chapelles de l'Abbaye Bénédictine du 11^e siècle, dont l'importance dépasse largement la surface du bourg de Pomarez et dont la population a compté jusqu'à 1200 religieux ! autour des reliques de ST-GILDAS, saint du 6^e Siècle vénéré pour soulager les troubles mentaux.

Surprise : selon la légende, l'emplacement de l'abbaye aurait été choisi par un taureau en liberté qui y découvrit une source !... tiens... tiens... les celtes eux aussi s'en remettent aux auspices des taureaux ? Nous revenons au culte du taureau !

Mais la fascination est à son comble dans la nef de l'abbatiale lorsque les visiteurs découvrent les yeux clos des enfants de cristal... qui pourtant les suivent « du regard » du haut de leurs vitraux. Miracle ou astuces de l'artiste vitrier ? Un nouveau passage au buffet s'impose avant de quitter nos hôtes. Sur les rythmes « d'EMILIE » les « jumelés » chauffés au rosé, en blanc et rouge s'éclatent dans un magique bal champêtre, ponctué par quelques rondeaux bretons, et de chauds « Paquitos », avant que vienne l'heure d'un curieux défilé Pomarézien aux accents de « LA CAZERIENNE » jusqu'à l'embarquement du retour. LES GILDASIENS, aux yeux pétillants, perlant de chaleur ou de larmes, nous accompagnent encore en un long cortège émouvant et chaleureux, au long des rues de ST GILDAS. Ce n'est qu'un au revoir.



POUR CETTE AVENTURE PROMETEUSE D'AVENIR, Que soient remerciés ici, les organisateurs et acteurs de l'opération, André TRILLARD, sénateur maire de ST-GILDAS et son conseil municipal, Laurence TREHELLO, présidente du comité de jumelage de ST-GILDAS et les membres de son comité, Claude LASSERRE, maire de POMAREZ et son conseil municipal, J.Jacques BARGELES, président du comité de jumelage de POMAREZ et les membres de son comité.

La municipalité de Pomarez était représentée par ses adjoints Pascal Cassiau, A. Marie Destizons, Christian Lasserre, et ses conseillers : Hélène, Maryse, (et son fils Silvain), Jérôme, Ludovic.

Le comité de jumelage était représenté par Sylvie Pandeles, Régine Lasserre, Myriam Bargeles, Hélène Bernet, Nicole Lasserre, Nathalie Pollet, Genevieve Cassiau, Ghislaine et J.Marie Sevelin, Michel Bacles, J. Luc Dubecq et Louis, Sylvette et Yves Metayer, Pierrette et Claude Ducamp, Isabelle et Gérard Maton, Isabelle et Patrick Darrigade, les « ambassadeurs des Luys » Michel Lahet, Francis Darmaillac.

Pomarez

SAMEDI 3 DECEMBRE 2016

Grand Concert de Sainte Cécile en l'EGLISE DE POMAREZ à 21 heures (entrée libre)

avec

**L'ORCHESTRE DE
L'ECOLE DE MUSIQUE**

Direction Jeremy LACAZE



et **L'HARMONIE DE POMAREZ**

Direction Véronique GUILHORRE

*A l'issue du concert le pot de l'amitié vous sera offert
par l'Harmonie dans la salle des Fêtes*

**Dimanche 4 Décembre - 11 H.
MESSE EN MUSIQUE**

AGENDA

3 décembre
TELETHON

3 et 4 décembre
« Sainte Cécile »

Concert et messe animée
par l'Harmonie de Pomarez

18 décembre
Goûter des aînés

Dimanche 04 décembre

Vente de pins de Noël - Décoration du village

Organisée par l'association des parents d'élèves, au profit de l'école publique

Tournée du village de 8h à 12h30

Pour un pin décoré devant votre maison,
réservez au 07 80 34 53 60 avant le 02/12

Ouvert à tous, participation libre

(réservé aux personnes domiciliées à Pomarez)